



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 mars 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Jocelyn Bouchard
Daniel Forgues

Étaient également présentes à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

24-03-050

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 02.

24-03-051

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

24-03-052

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. CONSEIL MUNICIPAL

9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 70-2613

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Faucher (matricule 70-2613), préposé aux infrastructures de loisirs et bâtiments à la Ville de Chapais, a remis une lettre de démission le 27 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale, le conseil municipal de la Ville de Chapais accepte la démission de M. Faucher, et ce, à partir du 27 février 2024;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais le remercie pour les services rendus à la Ville et à la population et lui souhaite une bonne continuité dans ses projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-053



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-03-054

10.2

AUTORISER L’AFFICHAGE D’UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Faucher, préposé aux infrastructures de loisirs et bâtiments, a remis une lettre de démission à la direction générale le 27 février dernier, effective cette même journée;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de lancer un appel de candidatures pour pourvoir ce poste;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidatures afin de pourvoir le poste vacant de préposé aux infrastructures de loisirs et bâtiments.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

24-03-055

11.1

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d’administration concernant les transactions du mois de février 2024 s’élevant à **542 345,97 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s’élevant à **144 746,53 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

24-03-056

11.2

MODIFICATION DE SIGNATAIRE – CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT l’élection de M. Jacques Fortin à la mairie de la Ville de Chapais le 18 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais transige avec la Caisse Desjardins de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de remplacer la signature de la mairesse sortante, M^{me} Isabelle Lessard, par celle du nouveau maire, M. Jacques Fortin;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer M. Jacques Fortin signataire des effets bancaires à la Caisse Desjardins de Chibougamau en remplacement de M^{me} Isabelle Lessard.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

24-03-057

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.3

AUTORISATION D'UN PRÊT DE DÉPANNAGE DE 25 000 \$ À SVS RÉPARE-HABITATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article de loi, la valeur de l'aide accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires et par exercice financier, 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 92.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* et le chapitre I-15 de la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* ne s'appliquent pas à une aide accordée en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE SVS Répare-Habitation a fait parvenir, à la Ville de Chapais, une demande de prêt sans intérêts d'un montant de 25 000 \$, ayant pour objectif la pérennité et l'expansion de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le versement d'un prêt sans intérêts de 25 000 \$ à SVS Répare-Habitation, remboursable en vingt-quatre (24) versements mensuels et payable à compter du sixième mois suivant la signature du protocole d'entente;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, M^{me} Mélanie Gagné, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à ce dossier;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 54-161-00-008 (compte à recevoir).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4

DEMANDE DE PARTENARIAT – DÉFI DES RECRUES BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle de la Baie-James (CFPBJ) organise l'activité *Défi des recrues* le 26 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le défi vise à valoriser la formation professionnelle et faire découvrir les métiers associés aux différents programmes offerts au CFPBJ, ce qui favorisera la rétention de nos jeunes en région en plus de favoriser le développement régional;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes fréquentant les écoles de la région, dont ceux de la polyvalente Le Filon, participeront à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a sollicité la participation financière de la Ville de Chapais afin de contribuer au succès de cet événement;

24-03-058



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais autorise une participation financière d'une somme de 500 \$ en tant que « Partenaire Inox » pour le *Défi des recrues* le 26 septembre 2024;

QUE cette somme soit prélevée au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-059

11.5

OCTROI D'UNE COMMANDITE À LA LIGUE DE DARDS « LES BONS COPAINS » DE CHAPAIS POUR L'ORGANISATION DE LEUR TOURNOI ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande de commandite de la ligue de dards « Les Bons Copains » dans le cadre de l'organisation de leur tournoi régional annuel, qui se tiendra le 27 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Chapais* adoptée lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 18 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais accorde une commandite de 200 \$ à la ligue de dards « Les Bons Copains » de Chapais pour l'organisation de leur tournoi régional annuel, conditionnellement à la tenue de l'événement;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-62200-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

24-03-060

12.1

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par monsieur Daniel Forgues, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux de la Ville de Chapais, abrogeant ainsi le règlement 21-521.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement et madame Kate Kirouac, greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-03-061

13.1

AUTORISER LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC L'ATELIER URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin, quelques fois par année, d'assistance technique et de soutien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier Urbain a soumis une offre de services professionnels en urbanisme pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est non défini et dépend des besoins ponctuels de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le taux à l'heure pour la fourniture de services professionnels est de 115 \$, plus les taxes applicables, sans jamais excéder un montant de 20 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'Atelier Urbain se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service avec l'Atelier Urbain;

QUE cette somme soit puisée au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-61-100-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-062

13.2

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – ORGANISME LE PETIT TRAIN (MAISON DE LA FAMILLE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 15 avril 2021, le *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT QU'en février dernier, l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train*, a soumis à la Ville une demande d'autorisation d'un projet particulier pour l'adresse au 1, rue Rond Point (lot 4 959 184);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager une cuisine collective à l'intérieur du garage qui est détaché de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la *Maison de la famille, Le Petit Train* est l'organisme responsable de la banque alimentaire de Chapais et que ce projet leur permettra d'être mieux outillés et organisés pour répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2024 et que celui-ci en a fait une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

24-03-063

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

D'approuver la demande de projet particulier soumis par l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train*, en vue d'aménager une cuisine collective dans le garage appartenant à la propriété du 1, rue Rond Point (lot 4 959 184).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

DEMANDE DE RETRAIT D'ODONYMES DANS LE PARC INDUSTRIEL À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QU'en 1994, à la suite de l'adoption de la résolution 93-12-305 par les membres du conseil, les odonymes suivants ont été acceptés par la Commission de toponymie pour désigner les voies de communication dans le parc industriel : rue de l'Assainissement, rue de la Biomasse, rue de la Cogénération, rue des Dollars-Verts, rue des Éco-Industries et rue de la Forêt-Dense;

CONSIDÉRANT QU'en date d'aujourd'hui, aucune industrie n'est encore établie sur les rues des Dollars-Verts, des Éco-Industries et de la Forêt-Dense;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'établissement d'entreprises sont grandissantes et plus probables qu'il y a trente (30) ans;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de ces trois odonymes pour les remplacer par le prolongement de la rue de la Cogénération rendrait plus facile le repérage des lieux;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les odonymes suivants, désignant des voies de communication dans le parc industriel, soient retirés : rue des Dollars-Verts, rue des Éco-Industries et rue de la Forêt-Dense;

QUE ces odonymes soient remplacés par la poursuite de la rue de la Cogénération jusqu'à la jonction de la 10^e Rue et de la 1^{re} Avenue;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et enregistrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Martin Leclerc du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 6 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le siège vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcelino Jobin, citoyen de Chapais, a signifié son intérêt à occuper un poste au sein du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement et des membres en poste au CCU;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais appuie le remplacement de monsieur Martin Leclerc par monsieur Marcelino Jobin comme membre du *Comité consultatif d'Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-064



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA

24-03-065

18.1
APPUI À TRANSPLANT QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 27 avril prochain sous le thème « Le don d'organes, on a ça en nous. Dites-le. »;

CONSIDÉRANT QUE par la position que le maire et les membres du conseil occupent, leur implication et celle de l'équipe peuvent avoir un impact sur la sensibilisation au don d'organes de l'ensemble de la population de notre territoire;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais se joigne à Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation en déployant le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus, ainsi qu'en faisant la publication d'informations sur le sujet sur sa page Facebook et sur les lieux de travail, et ce, tout au long de la semaine visée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-066

18.2
MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE CURLING RIVERBAND/OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil et l'équipe municipale s'engagent à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe de curling junior Riverband/Opémiska à la 58^e finale des Jeux du Québec, qui a eu lieu du 1^{er} au 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe s'est vu attribuer une médaille d'argent pour avoir atteint la 2^e place en finale;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'équipe Riverband/Opémiska, fièrement représentée par Emy Bélanger et Gabrielle Sasseville du club de curling junior de Chapais et de Juliette Bergeron et Léanne Fortin du club de curling junior d'Alma, ainsi que de M. Daniel Bélanger, entraîneur, pour leur médaille d'argent à la suite de leur participation à la 58^e finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

20. **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Caroline Belleau-Poirier invite la population à la consultation publique sur l'autonomie alimentaire qui a lieu ce samedi, 23 mars à 12 h, à la salle des Chevaliers de Colomb.

Jocelyn Bouchard remercie tous les citoyens et les entreprises qui ont participé au tournoi de curling des entreprises alors que 36 équipes étaient inscrites. Il souligne que ce type d'événement populaire fait rayonner la municipalité.

Nancy Toulza invite la population à se rendre à l'aréna cette fin de semaine alors que la 18^e édition du tournoi annuel de hockey organisé par les Chevaliers de Colomb a lieu.

Daniel Forgues souhaite un bon mois à tous.

Jacques Fortin réitère le commentaire de M. Forgues et remercie les citoyens pour leur présence en ligne.

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 28.


Jacques Fortin
Maire


Kate Kirouac
Greffière

24-03-067